

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2021/06/02**

Date de la convocation	20 /05/2021
	<b><u>Votes : 23</u></b>
Présents : 17	Pour : 21
Absents : 03	Contre : 01
Représentés : 07	Abstention : 01
	Ne participe pas au vote : 01

L'an deux mille vingt et un, le premier juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à vingt heures sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. BIROUSTE Pascal, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude  
- Mr GAUBERT Guy à Mr GASC Georges  
- Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie  
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LAMBERT Véronique  
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20210601-2021-06-02-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2021  
Date de réception préfecture : 03/06/2021

**Objet** : opérations foncières – déclassement de la parcelle cadastrée AB N° 267

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB N° 267 d'une contenance de 12 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle n'est plus affectée ni à l'usage du public, ni à l'usage d'un quelconque service public, et qu'en conséquence, son maintien dans le domaine public communal ne se justifie plus.

Il propose donc, en application de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée section AB N° 267 du domaine public de la commune pour l'incorporer dans son domaine privé.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention, 1 élu ne prend pas part au vote,

- décide de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée section AB N° 267 d'une contenance de 12 M<sup>2</sup> du domaine public de la commune pour l'incorporer dans son domaine privé.
- précise que ce déclassement est prononcé sous réserve des contrôles à opérer par les autorités compétentes,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20210601-2021-06-02-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2021  
Date de réception préfecture : 03/06/2021